

Echange de terrain avec la Société SONACOTRA chemins des Quatre Vents et des Montarmots

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon envisage de réaliser un rond-point chemin des Montarmots/chemin des Quatre Vents. Ce projet nécessite un échange de terrains avec la Société SONACOTRA, propriétaire de la parcelle cadastrée section OY n° 51.

Un accord est intervenu avec cette société. Celle-ci cède à la Ville deux parcelles de 4 m² et 1 m². En contre échange, la Ville cède à la Société SONACOTRA un délaissé de voie de 8 m².

L'échange se fera sans soulte ; les frais d'acte seront pris en charge par la Ville. Après travaux, la propriété de la SONACOTRA sera remise en état.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cet échange,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 17 avril 1997.